

APPEL À PROJETS
Résidence de journaliste impliqué dans le patrimoine
De mars à juin 2023
Date limite dépôt des dossiers : 30/11/2022

Cahier des charges

À l'initiative et avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de La Loire, l'Agglomération Mauges Communauté souhaite accueillir une résidence de journaliste pour, d'une part, conduire des actions sur l'éducation aux médias, à l'information, à la liberté d'expression et au numérique, et d'autre part, sensibiliser les habitants et le jeune public sur la diversité de son patrimoine local (naturel, bâti et culturel).

Le projet fait l'objet d'un appel à candidatures de professionnels des médias et de l'information.

1. LA RÉSIDENCE DE JOURNALISTE : OBJECTIFS ET ATTENDUS

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est de favoriser l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression sur un territoire, autour d'un professionnel de l'information apportant un point de vue extérieur sur ce territoire.

Le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias un axe fort de sa politique. Dans ce contexte, la DRAC des Pays de la Loire initie pour la 7ème année consécutive des dynamiques autour de résidences de journalistes sur les territoires.

L'agglomération Mauges Communauté souhaite intégrer ce projet dans le cadre de sa démarche territoriale en cours, visant à identifier les potentialités de son patrimoine local, avec le concours de tous les acteurs locaux engagés sur ce champ.

1.1 QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE DE JOURNALISTE ?

Accueillir sur un territoire donné un·e professionnel·le des médias et de l'information, sur une période longue, en immersion auprès de la population locale.

- Cette résidence est une résidence de médiation et d'éducation auprès des différents acteurs et publics du territoire ;
- La résidence doit se construire en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ culturel, éducatif ou social.
- La ou le journaliste résident pourra se rapprocher des médias de proximité ou des médias professionnels intéressés (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique territoriale.
- Cette résidence s'adresse à des journalistes professionnels (journaliste en free-lance ou journaliste intégré dans une rédaction), disposant idéalement d'une carte de presse, et peut concerner tout type de médias/supports: presse écrite ou web, radio, vidéo, bande-dessinée, documentaire...

1.2 OBJECTIFS :

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage ;
- Faire découvrir la profession de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias ;
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique.

1.3 ATTENDUS DE LA RESIDENCE :

Les projets conçus par le ou la journaliste pourront prendre diverses formes, mais ils devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Actions éducatives diverses en direction des enfants et des jeunes ;
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants ;
- Diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences, débats, échanges, workshops en vue de productions éditoriales ;

1.4 THEMATIQUE :

Il est proposé pour cette résidence une thématique centrale : les éléments du patrimoine local qui caractérisent le territoire des Mauges.

Il s'agit à l'occasion d'acquérir et de partager avec les jeunes et moins jeunes la connaissance du territoire, les amener à observer et questionner leur environnement culturel et naturel et à en donner des clés de compréhension, pour une ouverture plus large.

1.5 PUBLICS BÉNÉFICIAIRES :

- Publics jeunes du territoire sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- Encadrants des jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles ... ;
- Tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées (associations et groupes d'histoire locale, élus locaux, propriétaires, office du tourisme ...).

1.6 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- Durée de la mission : 2 mois minimum d'un équivalent temps plein
- Période : entre mars 2023 et juin 2023.

En amont de la période effective de la résidence, une rencontre entre le journaliste et les acteurs du territoire permettra de lancer le travail préparatoire d'élaboration et de planification des actions et projets qui seront réalisées dans le cadre de la résidence.

1.7 CONDITIONS FINANCIERES & GENERALES :

Le budget disponible, pour le coût total employeur de la présence journalistique - rémunération du journaliste résident, toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises - est de 8 000 euros, selon les temps de résidence retenus. C'est la contribution du ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et de la collectivité.

Les frais de déplacement sur le territoire de mission et un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence sont pris en charge par l'agglomération Mauges Communauté. Si nécessaire, la collectivité prendra également à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire, cela pourra prendre la forme d'une mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée. Les repas restent à la charge du journaliste résident.

Le journaliste résident doit être autonome pour ses déplacements, il dispose pour ce faire d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.

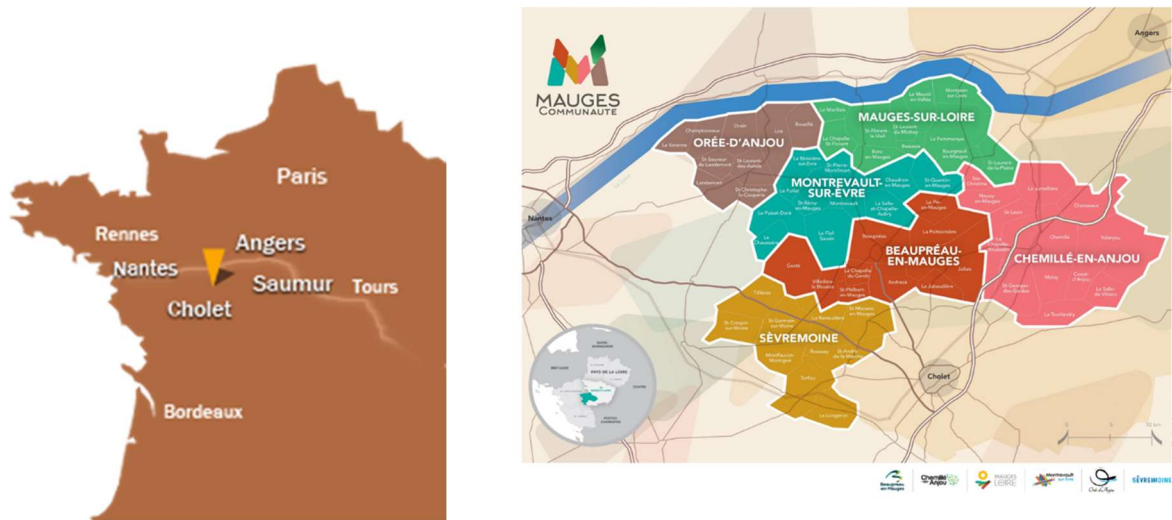
Un contrat spécifiant les engagements respectifs de l'agglomération Mauges Communauté et du journaliste accueilli sera établi. Le journaliste retenu devra disposer d'un numéro SIRET ou d'une structure administrative porteuse afin de percevoir sa rémunération.

2. CADRE OPÉRATIONNEL – AGGLOMERATION MAUGES COMMUNAUTE (49)

2.1 LE TERRITOIRE :

Mauges Communauté est une communauté d'agglomération créée au 1er janvier 2016. Elle regroupe six communes nouvelles créées au 15 décembre 2015, sur le périmètre des anciennes communautés de communes : Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre, Orée-d'Anjou et Sèvremoine.

Deuxième structure intercommunale de Maine-et-Loire, cette nouvelle communauté d'agglomération de 121 000 habitants est une structure visible à l'échelle de la Région, capable de conduire des coopérations fortes, stratégiques, pour développer le territoire des Mauges.



2.2 LES MAUGES PATRIMONIALES EN QUELQUES LIGNES ...

Les Mauges constituent plus qu'un paysage, elles sont réellement une identité. La coexistence d'éléments naturels et culturels, avec une agriculture moderne et une activité économique soutenue, font des Mauges un pays vivant !

« Il n'est pas vrai que les Mauges brillent par la pauvreté de son patrimoine. Au contraire, les Mauges étonnent par la diversité de leurs richesses patrimoniales naturelle, paysagère, bâtie, architecturale, historique, culturelle et les traditions (savoir-faire, production) » Le Pays des Mauges entre Loire et Bocage » – Jacques Boislève, Dominique Drouet, Olivier Gabory 1996

Les Mauges et son patrimoine naturel :

Situées entre Loire et Bocage, « on pourrait dire que les Mauges sont bretonnes par leur géographie et vendéennes par leur histoire. Hé oui ! La guerre de Vendée, ce fut pour une bonne part, du début jusqu'à la fin ... la guerre des Mauges ! »

Les Mauges sont situées à l'extrême sud-est du Massif armoricain. La Loire est la frontière naturelle nord des Mauges tandis que les vignobles nantais et ceux du Layon encadrent le territoire respectivement à l'ouest et à l'est. Le Haut Bocage Vendéen constitue la limite sud du Pays. En cette partie, la campagne se confond avec celle de la Vendée proche, d'où le nom parfois donné aux Mauges de « Vendée angevine ».

Trois cours d'eau traversent le territoire : l'Hyrôme, affluent du Layon, la Moine, affluent de la Sèvre Nantaise, et principalement l'Èvre, affluent de la Loire, qui traverse les Mauges de haut en bas.

Taillant son parcours dans le plateau des Mauges, l'Èvre est une rivière sauvage et sinueuse qui glisse vers la Loire à travers le bocage. De Beaupréau à Saint-Florent-le-Vieil, de nombreux ponts et de moulins ponctuent la rivière (la Chaperonnière, le moulin de Moine, le moulin Neuf, le moulin de la Godinière, le moulin Chauvreau...), plusieurs endroits sont remarquables (le cirque de Courossé, le pont médiéval de Bohardy, la promenade de Champalud ...).

Il demeure aussi à certains endroits du territoire quelques restes archéologiques, témoignages de la richesse des aménagements à différentes époques dans les Mauges : la Pierre Tournisse à Torfou, le Menhir de la Bretellière à Saint-Macaire-en-Mauges ou encore la station gallo-romaine de Segora au Fief Sauvín.

Les Mauges et son patrimoine bâti :

Si la vallée de la Loire est l'un des principaux attraits touristiques du territoire, les Mauges sont dotées d'un patrimoine bâti et d'édifices non négligeables, comme le château de la Chaperonnière à Jallais, le manoir de la Hamelinère à Champtoceaux, les anciens fours à chaux de Montjean, la salle prévôtale à Saint-Laurent-du-Mottay ... Les Mauges comptent également un nombre important d'églises, de chapelles et d'édifices religieux, dont certaines ont été mises en réseau pour donner à découvrir leur architecture, le mobilier religieux et leur ancrage dans le paysage. A titre d'exemple, l'Abbaye du Mont Glonne du VIIe siècle à Saint-Florent-le-Vieil, la Chapelle de la Bernardière des XVe et XVIIIe siècles à Saint-Macaire-en-Mauges ; l'Église Notre-Dame du XIXe siècle à Beaupréau ; les vitraux de l'église du Pin-en-Mauges ...

Le territoire se caractérise aussi par la présence d'un important patrimoine agricole et industriel. L'inventaire réalisé par la commune de Sèvremoine témoigne de ces nombreux bâtiments de production, maisons d'industriels et d'ouvriers, liés autrefois à l'industrie de la chaussure et de la confection, une des grandes réussites et mémoire des Mauges.

Les Mauges et ses personnalités :

Plusieurs personnalités, auteurs, artistes, artisans ont participé ou participent pleinement par leurs œuvres à l'enrichissement du patrimoine des Mauges :

Joachim du Bellay, poète français, né à Liré, où se trouvent encore les ruines de sa demeure natale ;

François Bernier, philosophe et voyageur français du 17e siècle, né à Joué, actuelle commune de Valanjou ;

Jacques Cathelineau, « le Saint de l'Anjou », généralissime des armées vendéennes, né au Pin-en-Mauges ;

Julien Gracq, né à Saint-Florent-le-Vieil ; sa maison familiale est aujourd'hui un lieu de résidence d'écriture ;

Étienne Davodeau (1965-), né à Botz-en-Mauges, auteur de bandes dessinées.

Henry Cormeau, né à Beaupréau, romancier, poète est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages consacré à sa mère patrie : les Mauges

Les Mauges et son patrimoine immatériel :

Comme tout autre territoire, les Mauges bénéficient d'un héritage de traditions intergénérationnelles dans sa plus grande diversité :

Les nombreux témoignages de techniques et de savoir-faire locaux, notamment ceux de l'industrie du textile et de la chaussure d'autrefois, mais aussi ceux d'aujourd'hui, grâce à un réseau qualifié de PME et PMI très dense sur le territoire ;

Les nombreuses fêtes populaires et locales, comme la Foire de la Petite Angevine à Beaupréau, la Fête des fleurs à Saint-Macaire-Mauges, les Podiums florentais à Saint-Florent ... ;

Les traditions gastronomiques : le beurre blanc, cette incomparable sauce qui accompagne divinement brochet, saumon ou turbot, ou bien la fressure, une sorte de civet de porc qui demande toute une préparation, les bottereaux ... Et bien d'autres traditions, légendes et curiosités locales à découvrir ...

Le jardin des Plantes à Chemillé, la commune de Montfaucon-sur-Moine, centre du Monde, les mines d'or à Saint-Pierre-Montlimart, les mines d'uranium à Saint-Crespin-sur-Moine ...

Les Mauges et ses musées :

Le Musée des métiers de la chaussure à Saint-André-de-la-Marche, fondé en 1995 et situé dans une ancienne usine de 1919 qui explique la fabrication des chaussures tant d'un point de vue artisanal qu'industriel ;

La Maison du mineur et des énergies à Saint-Crespin-sur-Moine permet de découvrir la vie au fond de la mine et dans la cité, et d'échanger sur la place des énergies dans notre quotidien ;

Le Musée des métiers à Saint-Laurent-de-la-Plaine qui regroupe sur 5000 m2 plus de 35 métiers : un voyage dans l'univers de l'artisanat et du monde rural ;

Le Musée Joachim Du Bellay à Liré : un site d'interprétation unique installé dans une demeure à tourelle du XVIe siècle, le Grand Logis. Il retrace le voyage du poète angevin des rives de Loire aux splendeurs de Rome.

La Maison du potier au Fület qui propose une découverte du métier de potier et de l'argile.

2.3 ATTENDUS SPECIFIQUES :

La résidence de journaliste s'inscrit à la fois dans la démarche patrimoniale en cours, pour sensibiliser et révéler les potentiels de ce patrimoine, dans une logique de développement territorial, mais également dans les missions éducatives et culturelles menées tout au long de l'année par le service culture de Mauges Communauté, autour de sa programmation de spectacles « Scènes de Pays ».

Une démarche patrimoine à l'échelle des Mauges :

Initiée fin 2019, cette démarche est menée par l'agglomération Mauges Communauté, au sein de son service culture, par la personne (1) en charge du patrimoine, avec l'accompagnement du cabinet FuturOuest (2 consultants) spécialisé dans la conduite de projets territoriaux, expérience dans le patrimoine culturel ...

Une saison artistique et culturelle « Scènes de Pays » :

Scènes de Pays est une initiative culturelle menée depuis plus de 20 ans à l'échelle des Mauges, devenue « scène conventionnée d'intérêt national » en 2013, avec une volonté des acteurs locaux de faire découvrir toute la richesse la diversité des arts vivants (6 personnes).

Thématiques de travail :

- Actions éducatives en direction des enfants et des jeunes ;
- Actions de formation à destination des acteurs : enseignants, médiateurs, bénévoles ... ;
- Diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences, débats, échanges, en vue de productions éditoriales (Les Cahiers des Mauges, Collection Patrimoine des Mauges) ;
- Des interactions avec les autres manifestations sur le territoire seront favorisées : fouilles en cours ;
- Un accompagnement proposé aux structures associatives impliquées dans le champ patrimonial pour les aider à mieux collaborer avec les médias.

Structures présentes sur le territoire, dans le champ culturel et éducatif, auprès desquelles/avec lesquelles des actions pourront être mises en œuvre :

7 musées ou sites patrimoniaux ;

50 groupes d'histoire locale ;

2 lieux dédiés à l'écriture, aux auteurs : la Maison Julien Gracq et La Turmelière

1 Office du tourisme Ôsez Mauges ;

6 médiathèques / bibliothèques ;

6 lycées ;

8 collèges ;

70 écoles élémentaires ;

6 centres socio-culturel : accueil de loisir, secteur jeunesse, animations familles, ateliers artistiques...

3. ELIGIBILITÉ ET SÉLECTION

Si vous êtes journaliste professionnel(le) exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias, sur la thématique du patrimoine local, vous êtes invité(e) à envoyer votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre
- Un curriculum vitae
- Les périodes possibles de présence
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc.).

Le comité de sélection sera composé de représentants :

- de l'agglomération Mauges Communauté
- de la DRAC Pays de la Loire
- de l'Education Nationale
- de professionnels des médias (Association Journalistes du Patrimoine)

4. CALENDRIER PREVISIONNEL

Octobre 2022 : lancement de l'appel à résidence

30 novembre 2022 : date limite de dépôt des dossiers

Entre le 15 et le 23 décembre 2022 : audition des candidats présélectionnés

Janvier 2023 : création du projet avec les partenaires associés

Mars 2023 : début de la résidence

Fin juin 2023 : fin de la résidence avec restitution et bilan

Les dossiers doivent être adressés par courriel avant le 30 novembre 2022 dernier délai, aux adresses suivantes : stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr et e-audusseau@maugescommunaute.fr

MAUGES COMMUNAUTE

1, rue Robert Schumann

49600 Beaupréau-en-Mauges

02 41 71 77 10

Contact : Eric Audusseau, responsable du service culture



Direction régionale
des affaires culturelles
des Pays de la Loire

